

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

3



151 installations

de gestion des déchets non dangereux
en Provence-Alpes-Côte d'Azur



5,7 millions de tonnes de déchets réceptionnées



4,1 millions de tonnes traitées



56 % des tonnages traités ont été stockés ou incinérés



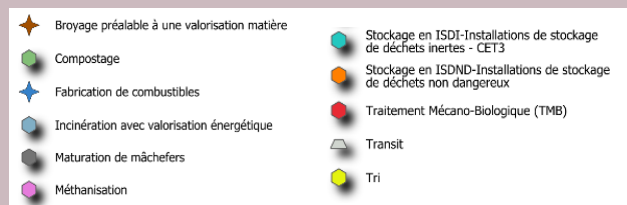
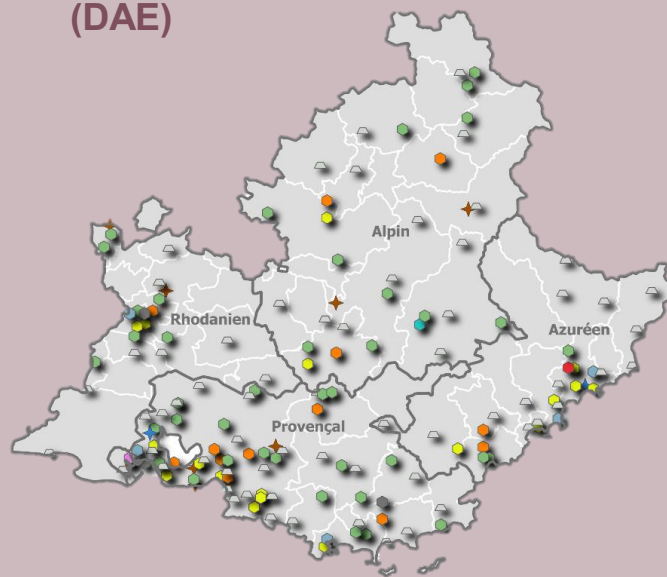
84 installations de traitement des déchets non dangereux utilisées hors région

ZOOM
2024

► 86 installations de traitement des déchets non dangereux en région

- ❑ 84 installations utilisées hors région
356 000 t de déchets exportés (120 000 t de déchets importés—dont mâchefers d'incinération)
- ❑ 22 centres de tri et 2 unités de tri-mécano-biologique (valorisation matière)
- ❑ 40 unités de valorisation organique (compostage et méthanisation)
- ❑ 5 unités de valorisation énergétique des déchets non dangereux
- ❑ 13 installations de stockage des déchets non dangereux (stockage)
- ❑ 4 plateformes de valorisation des mâchefers d'incinération (valorisation matière)

► 4 128 000 tonnes de déchets traités dont 860 000 tonnes de déchets d'activités économiques (DAE)

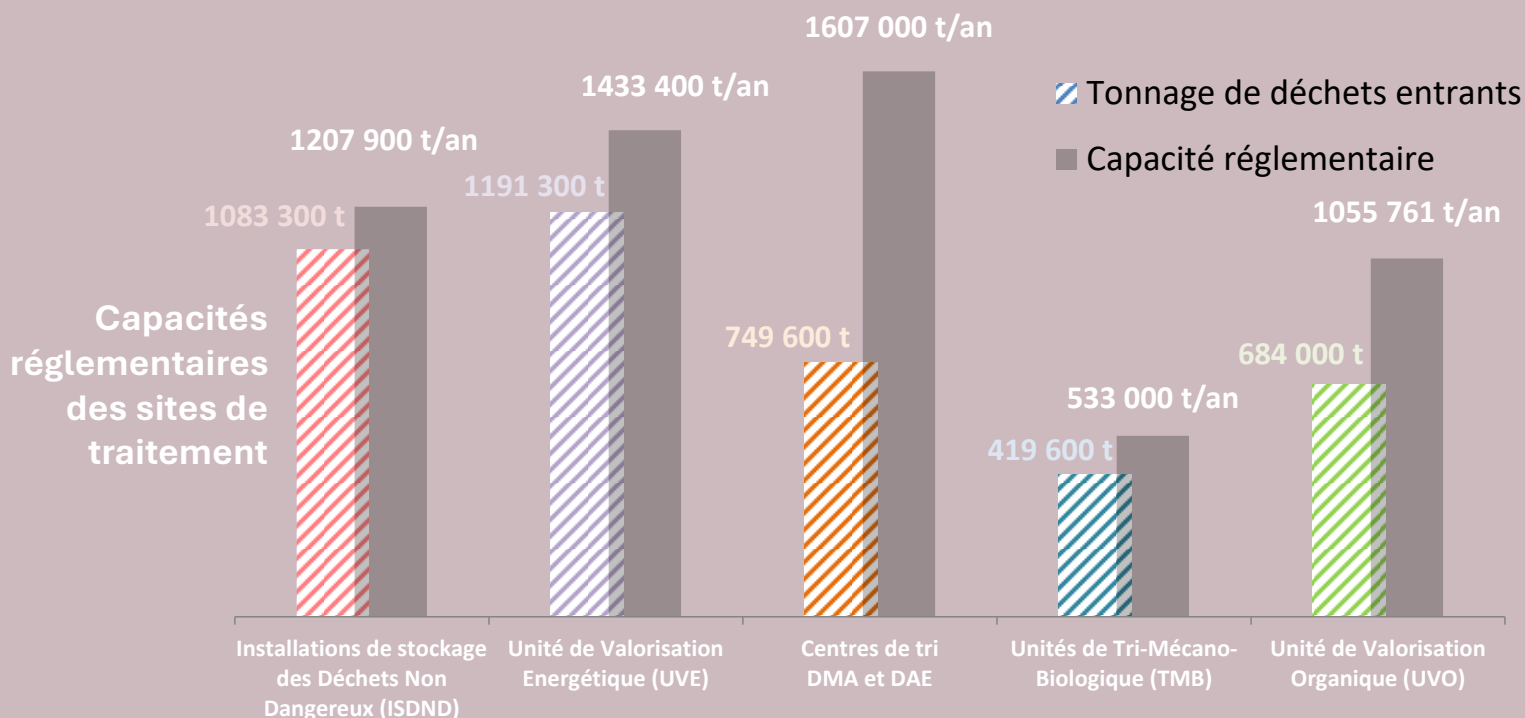


1 262 000 tonnes de déchets transitent par un des 65 centres de transfert avant d'arriver à leur destination de traitement.

OPTIMISATION DES TRANSPORTS

83 % des déchets entrants sur les centres de transfert sont des ordures ménagères résiduelles.

LES CAPACITES REGIONALES DE TRAITEMENT



CENTRES DE TRI

Sur **750 000 tonnes** de déchets entrants dans les centres de tri :

- **45 %** sont des déchets d'activités économiques
- **99 %** proviennent de la région

Ces installations ont valorisé **480 000 t** de matériaux recyclables et préparé **63 000 t** de refus de combustibles solides de récupération (CSR) ou de déchets solides broyés (DSB), en vue d'une co-incinération en cimenterie.

CENTRES DE TRI-MECANO-BIOLOGIQUES (TMB)

Les **2 TMB** implantés sur le territoire régional ont traité **420 000 tonnes** d'ordures ménagères, avec extraction de :

- 49 000 tonnes de fraction fermentescible
- 4 600 tonnes de matériaux recyclables
- 9 100 tonnes de CSR

Les tonnages restants sont des refus de tri, destinés au stockage ou à l'incinération.

UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

Sur les **5 UVE** implantées en région, **3** peuvent recevoir des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Sur **1,2 million de tonnes de déchets traités** :

- 91 % sont des ordures ménagères résiduelles
- 7 % sont des déchets d'activités économiques
- 99 % proviennent de la région

Ces installations ont produit **274 000 tonnes de mâchefers**. **L'ensemble de la production est traité sur des plateformes de maturation**. Les mâchefers entièrement déferrailés sont alors valorisés à 90 % en technique routière. Les 4 plateformes régionales de maturation des mâchefers ont permis le recyclage de **26 000 tonnes de métaux**.

UNITÉS DE VALORISATION ORGANIQUE (UVO)

40 unités de valorisation organique dont **39** plateformes de compostage et **1** unité de méthanisation-compostage couplée au centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer.

684 000 tonnes de déchets réceptionnés dont 15 % sont des déchets d'activités économiques (DAE). Ces installations ont permis de valoriser **212 000 tonnes de compost**.

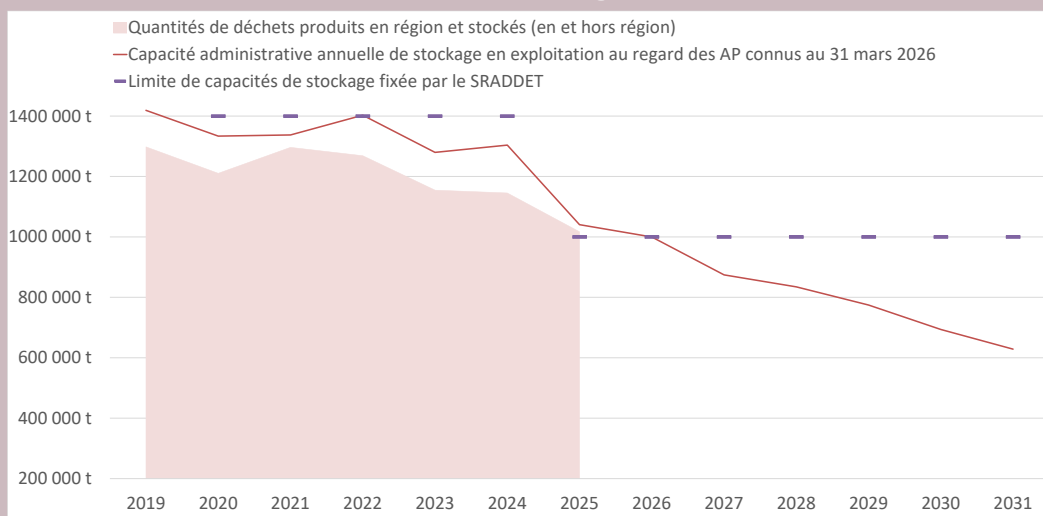
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

1,1 million de tonnes de déchets

réceptionnées sur les
ISDND de la région :

- ▶ **51 %** sont des ordures ménagères résiduelles (OMr)
- ▶ **33 %** sont des DAE
- ▶ **99,9 %** proviennent de la région

Evolution théorique des capacités réglementaires résiduelles



Considérant la diminution des tonnages stockés ces dernières années, ainsi que les projets déposés pour de nouvelles capacités, les ISDND régionales sont en capacité de stocker les déchets ultimes produits, à condition d'accélérer la progression du tri à la source de la part valorisable résiduelle encore présente dans les déchets enfouis.

LES TYPES, QUANTITÉS ET ORIGINES DES DÉCHETS TRAITÉS EN RÉGION (hors mâchefers)

LES TYPES DE DÉCHETS TRAITÉS

Ordures Ménagères
résiduelles

2 059 800 t

Déchets
organiques

832 100 t

Matériaux
recyclables

656 400 t

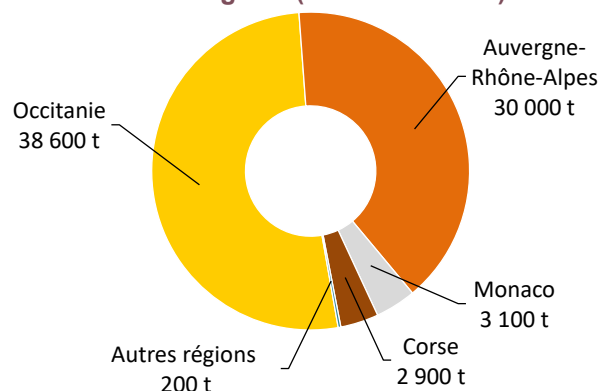
Autres déchets
résiduels

624 900 t

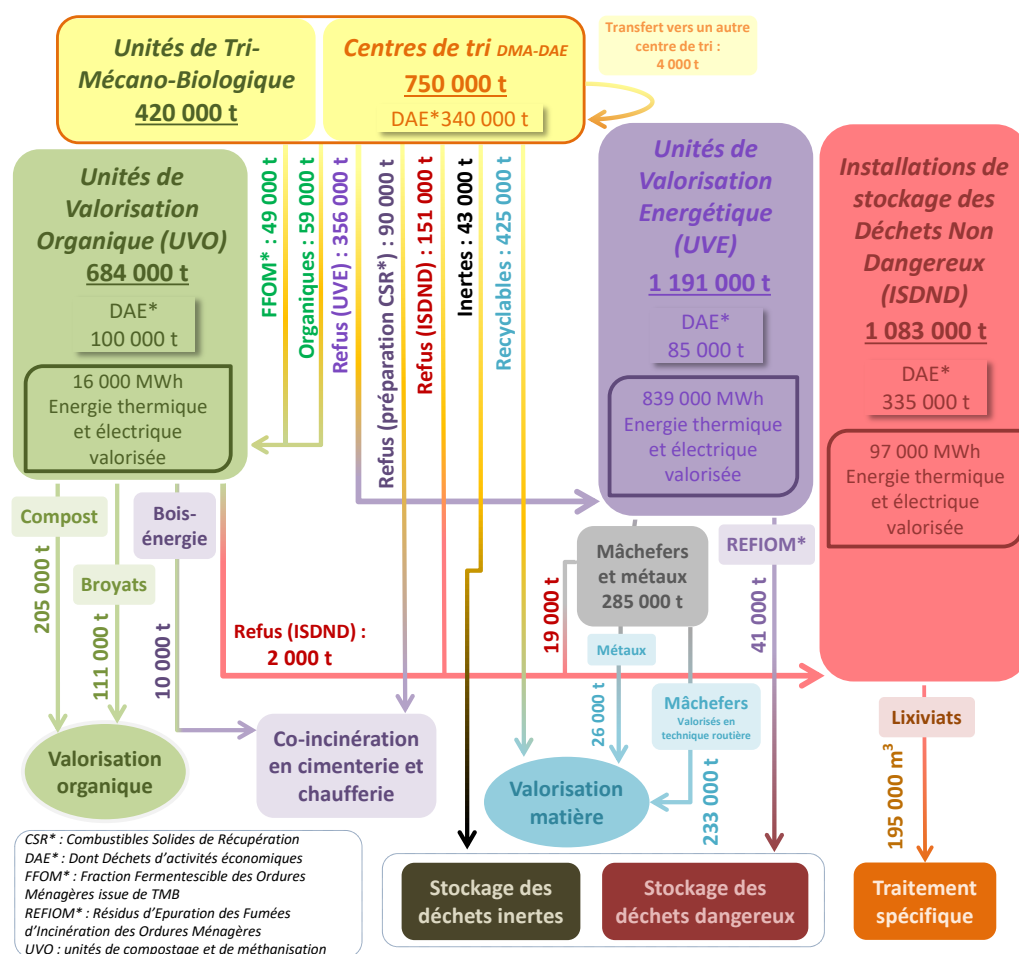
Déblais et
gravats

78 600 t

Dont 75 000 tonnes de déchets importés
d'autres régions (2 % hors transit)



LA DESTINATION DES FLUX DE DÉCHETS TRAITÉS EN RÉGION



Source : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire - Données 2024 fournies par les collectivités et par les exploitants d'installations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juin 2026 - Réalisation : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC)



ORD & EC
Observatoire Régional des Déchets
& de l'Economie Circulaire

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

